



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
13 mai 2026
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Dix-septième session

Oulan-Bator (Mongolie), 17-21 août 2026

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

Interface entre science et politiques, et partage de connaissances

Rapport de synthèse sur les directives techniques complémentaires

destinées à appuyer la planification et l'adaptation en matière

d'aridité et de sécheresse dans le cadre des Conventions de Rio

et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

Rapport de synthèse sur les directives techniques complémentaires destinées à appuyer la planification et l'adaptation en matière d'aridité et de sécheresse dans le cadre des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 16/COP.16, la Conférence des Parties avait demandé l'élaboration d'un supplément aux directives techniques sur les plans nationaux d'adaptation axé sur l'adaptation à l'aridité et la planification de la lutte contre la sécheresse. Elle avait également appelé à un renforcement de la collaboration avec les secrétariats du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique aux fins de l'intégration des mesures prises pour évaluer et traiter les risques liés à l'aridité et à la sécheresse ainsi que les conséquences de ces deux phénomènes dans les cadres et initiatives pertinents. Pour donner suite à cette demande, le secrétariat a collaboré avec l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine, ainsi qu'avec les secrétariats des autres Conventions de Rio et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, afin d'élaborer des directives techniques complémentaires dans un guide intitulé « Planning for aridity and drought adaptation: A guide to promoting synergies across the Rio conventions and the Sendai Framework » (Planification de l'adaptation à l'aridité et à la sécheresse : promouvoir les synergies entre les Conventions de Rio et le Cadre de Sendai). Ce guide s'appuie sur les directives techniques existantes et les processus nationaux de planification exécutés au titre de ces conventions et cadres.



On trouvera dans le présent document une synthèse du guide (contexte, argumentation, structure, principales conclusions et recommandations), qui met en avant des éléments concrets visant à faciliter l'intégration des mesures d'adaptation à l'aridité et de la planification de la lutte contre la sécheresse dans les instruments nationaux, et qui résume les travaux connexes menés par les partenaires au titre de la décision 16/COP.16 relative à la surveillance de l'aridité et de la sécheresse, à l'évaluation des impacts, au partage des connaissances et au renforcement des capacités.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte	4
II. Base factuelle et argumentation	5
A. L'aridité et la sécheresse : deux défis interdépendants mais distincts	5
B. Argumentation en faveur d'une approche synergique entre les Conventions de Rio et le Cadre de Sendai	6
C. Portée et structure des directives techniques complémentaires	7
D. Méthodes utilisées pour l'élaboration des directives	8
E. Travaux en cours relatifs à la surveillance de la sécheresse et de l'aridité, en application de la décision 16/COP.16	9
F. Normes et directives fondées sur des données scientifiques, partage des connaissances et renforcement des capacités en application de la décision 16/COP.16	9
III. Conclusions et recommandations	10
A. Conclusion n° 1 sur les risques d'aridité et de sécheresse systémiques	11
B. Conclusion n° 2 sur les instruments de planification en tant que leviers de synergie	11
C. Conclusion n° 3 sur les composants communs de l'adaptation synergique	11
D. Conclusion n° 4 sur la coordination de l'action en vue de créer des synergies	12
 Annexes	
I. Structure séquencée des directives	13
II. Harmonisation des principaux moyens d'action mis en place au titre des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe	14

I. Contexte

1. Dans sa décision 16/COP.16, la Conférence des Parties (COP) avait prié le Bureau du Comité de la science et de la technologie (CST), avec le soutien du secrétariat, d'étudier les possibilités d'élaborer un supplément aux directives techniques sur les plans nationaux d'adaptation (PNA) axé sur l'adaptation à l'aridité et la planification de la lutte contre la sécheresse, tout en suggérant une approche permettant d'intégrer ces éléments dans les activités de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) aux niveaux mondial et national, en tenant compte des circonstances, des priorités et des besoins nationaux.

2. Le processus d'élaboration et d'exécution des PNA au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC) permet aux Parties de définir les besoins d'adaptation à moyen et long terme et de concevoir puis d'exécuter des stratégies et des programmes propres à y répondre. À sa dix-septième session, la Conférence des Parties à la Convention-cadre avait adopté un premier ensemble de directives et de principes relatifs au processus d'élaboration des PNA¹. À sa vingt-huitième session, la COP agissant comme cinquième réunion des Parties à l'Accord de Paris a demandé au Groupe d'experts des pays les moins avancés de mettre à jour les directives techniques relatives au processus des PNA². Elle avait établi ce processus dans le but de faciliter la planification de l'adaptation dans les pays les moins développés et les autres pays en développement.

3. Également dans leur décision 16/COP.16, les Parties avaient demandé au secrétariat de s'employer, en collaboration avec les secrétariats du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), de la CCNUCC et de la CLD à intégrer l'évaluation et la prise en compte des risques liés à l'aridité et à la sécheresse et des conséquences de ces deux phénomènes dans les cadres et initiatives de collaboration pertinents, selon que de besoin et compte tenu des circonstances, priorités et besoins nationaux, pour :

- a) Exploiter et maximiser les synergies entre les accords multilatéraux, cibles et objectifs pertinents ;
- b) Encourager les interventions globales et coordonnées liées aux terres ;
- c) Aligner quantitativement l'évaluation et la surveillance, dans la mesure du possible ;
- d) Réduire les coûts de transaction.

4. En application de la décision 16/COP.16, le secrétariat a collaboré avec l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS) ainsi qu'avec les secrétariats de ces cadres et initiatives afin d'élaborer un supplément aux directives techniques relatives aux PNA. Ce nouveau supplément s'intitule « Planning for aridity and drought adaptation: A guide to promoting synergies across the Rio conventions and the Sendai Framework » (Planification de l'adaptation à l'aridité et à la sécheresse : promouvoir les synergies entre les Conventions de Rio et le Cadre de Sendai)³.

5. On trouvera dans le présent document un résumé du contexte général, de l'argumentation et des principaux messages et conclusions figurant dans ce supplément, qui a pour objet d'aider les Parties à réfléchir à la manière d'intégrer plus efficacement les mesures d'adaptation à l'aridité et de planification de la lutte contre la sécheresse dans les instruments et processus nationaux de planification pertinents.

¹ Voir la décision 5/CP.17 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2011/cop17/fr/09a01f.pdf>.

² Voir la décision 2/CMA.5 de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, intitulée « Objectif mondial en matière d'adaptation », disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2023_16a01F.pdf#page=25.

³ Voir <https://www.unccd.int/resources/manuals-and-guides/planning-aridity-and-drought-adaptation-guide-promoting-synergies>.

II. Base factuelle et argumentation

6. Les directives techniques complémentaires relatives à l'adaptation à la réalité et à la planification de la lutte contre la sécheresse s'appuient sur les directives existantes relatives aux moyens d'action mise en place au titre des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai, à savoir les directives techniques relatives aux plans nationaux de lutte contre la sécheresse et au Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) de la CLD, les directives techniques actualisées relatives aux PNA de la CCNUCC et les directives techniques de la Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ainsi que les stratégies nationales de réduction et de gestion des risques de catastrophe et le système de suivi du Cadre de Sendai. Ce guide a pour objectif d'aider les décideurs et les partenaires techniques et financiers qui appuient la mise en œuvre, ainsi que les responsables de projet désireux de créer des synergies dans le cadre de la mise en place d'interventions sur les sols (voir fig. 1).

Figure

Les directives techniques complémentaires s'appuient sur les lignes directrices techniques existantes relatives aux instruments de politique nationale mis en place au titre des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.



Légende : CLD (Convention contre la désertification), NDT (neutralité en matière de dégradation des terres), CCNUCC (Convention-cadre sur les changements climatiques), PNA (Plan national d'adaptation), CDB (Convention sur la diversité biologique), SPANB (stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité).

A. L'aridité et la sécheresse : deux défis interdépendants mais distincts

7. L'aridité et la sécheresse sont deux phénomènes distincts mais étroitement liés, qui ont des répercussions importantes sur les écosystèmes, les économies et les sociétés. L'aridité est une caractéristique permanente d'une région qui se traduit par un manque chronique d'humidité, tandis que la sécheresse désigne une période temporaire de précipitations anormalement faibles. Pourtant, leurs impacts se recoupent souvent et peuvent se renforcer mutuellement, dans tous les domaines et à toutes les échelles spatiales et temporelles.

8. Les observations des impacts passés et actuels, ainsi que les projections, montrent que l'aridité et la sécheresse ont des répercussions sur les écosystèmes terrestres qui vont bien au-delà de la seule dégradation des sols et de la désertification. La diminution des ressources en eau et l'assèchement des sols contribuent également à la dégradation des écosystèmes, à l'appauvrissement de la biodiversité et à l'aggravation des risques tels que les feux de forêt et les tempêtes de sable et de poussière, tandis que la dégradation des sols qui en résulte peut renforcer les boucles de rétroaction climatiques négatives.

9. L'aridité et la sécheresse aggravent également l'insécurité hydrique et alimentaire de millions de personnes à travers le monde et ont des répercussions sur de nombreux secteurs, notamment les réseaux d'approvisionnement en eau, l'agriculture, l'énergie et les écosystèmes. Le caractère systémique et interdépendant de l'aridité et de la sécheresse souligne la nécessité de mettre en place des stratégies d'adaptation qui tiennent compte des interactions entre les sols, le climat, la biodiversité et les risques de catastrophe.

B. Argumentation en faveur d'une approche synergique entre les Conventions de Rio et le Cadre de Sendai

10. Pour relever les défis interdépendants liés aux risques et aux conséquences de l'aridité et de la sécheresse, il est nécessaire de mettre en place une collaboration et une action coordonnée à plusieurs niveaux. Pour y parvenir, il convient de tirer parti des synergies entre les objectifs et les cibles des accords multilatéraux et des cadres internationaux pertinents, notamment la CLD, la CCNUCC, la CDB et le Cadre de Sendai.

11. Grâce à ces cadres, il est possible de mettre en œuvre une approche systématique et intégrée de la lutte contre l'aridité et la sécheresse qui permette de prendre en compte leur nature multiforme tout en contribuant à la gestion durable des terres (GDT), à la préservation de la biodiversité, à l'atténuation des effets des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophe. De cette manière, l'adaptation à l'aridité et à la sécheresse peut gagner en efficacité et contribuer à la réalisation des multiples objectifs des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai.

12. Les fondements juridiques et directifs nécessaires à la mise en place de synergies en matière d'adaptation à l'aridité et à la sécheresse sont désormais en place (voir le nouveau supplément aux directives techniques relatives aux PNA). On peut notamment signaler les dispositions suivantes :

a) Les articles 2 et 4 de la CLD, qui précisent que l'atténuation des effets de la sécheresse fait partie des objectifs de la Convention et témoignent des liens entre la CLD et d'autres conventions ;

b) Le paragraphe 1 e) de l'article 4 de la CCNUCC, qui impose aux Parties de coopérer en matière d'adaptation aux changements climatiques, en mettant particulièrement l'accent sur la remise en état et la protection des zones frappées par la sécheresse et la désertification ;

c) Le paragraphe 1 de l'article 7 de l'Accord de Paris, qui définit l'objectif mondial en matière d'adaptation consistant à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements, et son paragraphe 2, qui indique que l'adaptation est un élément clé de la riposte mondiale à long terme qui vise à protéger les populations, les moyens d'existence et les écosystèmes ;

d) Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui met l'accent sur la restauration des écosystèmes dégradés (cible 2) ainsi que sur le renforcement de la résilience et la réduction des effets des changements climatiques sur la biodiversité (cible 8) ;

e) Le paragraphe 30 g) du Cadre de Sendai, qui met l'accent sur la promotion de l'intégration des évaluations, de la gestion et de la cartographie des risques de catastrophe dans les plans d'aménagement de l'ensemble des zones exposées au risque de sécheresse.

13. Ce nouveau supplément s'inscrit dans la lignée de la pratique établie consistant à élaborer des documents complémentaires aux directives techniques relatives aux PNA afin d'apporter un soutien approfondi sur certains points précis. Comme l'indiquent la décision 16/COP.16 et le document [ICCD/COP\(16\)/CST/3](https://www.unccd.int/resources/publications/promoting-synergies-between-land-degradation-neutrality-and-climate-change) (qui est à l'origine de l'élaboration d'un supplément consacré à la promotion des synergies entre la mise en œuvre à long terme de la Convention et l'adaptation aux changements climatiques⁴), des directives techniques complémentaires élaborées en collaboration et axées sur l'exploitation de ces synergies

⁴ Voir <https://www.unccd.int/resources/publications/promoting-synergies-between-land-degradation-neutrality-and-climate-change>.

peuvent contribuer à combler les écarts entre les objectifs particuliers de la Convention ou du Cadre et les processus de planification de l'adaptation. Cela peut ainsi favoriser au niveau national une mise en œuvre plus cohérente et plus efficace, et ainsi faire en sorte que les interventions sur les sols contribuent à la réalisation de multiples avantages.

C. Portée et structure des directives techniques complémentaires

14. Ce nouveau supplément aux directives techniques relatives aux PNA a vocation à être un outil pratique permettant d'intégrer la planification de l'adaptation à l'aridité et à la sécheresse dans l'ensemble des instruments et processus de planification nationaux relevant des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai. Le public cible principal est constitué des décideurs et des experts issus d'organismes chargés de la planification en matière d'aménagement du territoire, de climat, de biodiversité et de gestion des risques de catastrophe, notamment les centres de liaison nationaux de la CLD, de la CCNUCC, de la CDB et du Cadre de Sendai, ainsi que d'autres parties prenantes à l'élaboration ou à la mise à jour des instruments nationaux de planification pertinents.

15. Le guide comprend des sections consacrées au contexte et au mandat, aux résultats attendus et au public cible, aux liens entre l'aridité et la sécheresse d'une part, et la dégradation des sols et la désertification, les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et les risques de catastrophe d'autre part, ainsi qu'une comparaison entre les objectifs et les directives techniques des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai, et des instructions détaillées.

16. Les directives portent sur sept composants (voir le tableau 1) qui suivent la séquence logique d'un cycle de planification, depuis la mise en contexte et la création des conditions propices, en passant par l'évaluation des risques, la définition et le financement des mesures, jusqu'à la mise en œuvre, ainsi que le suivi itératif et la publication régulière de rapports. Cette structure a pour objectif de fournir aux Parties un cadre pratique et progressif, adaptable aux contextes nationaux tout en étant cohérent avec les Conventions de Rio et le Cadre de Sendai. Chacun de ces composants est développé plus en détail à travers des mesures concrètes présentées à l'annexe 1 du présent document. Ils sont le fruit d'un travail d'harmonisation entre les moyens d'action et les directives de mise en œuvre des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai.

Tableau 1

Composants des directives techniques relatives à l'adaptation à l'aridité et à la sécheresse

Composant A – Mise en contexte

Composant B – Détermination des conditions favorables à l'adaptation à l'aridité et à la sécheresse

Composant C – Évaluation des risques en matière d'aridité et de sécheresse

Composant D – Élaboration de mesures d'adaptation à l'aridité et à la sécheresse

Composant E – Financement de l'adaptation à l'aridité et à la sécheresse

Composant F – Mise en œuvre des mesures d'adaptation

Composant G – Suivi et établissement de rapports sur les progrès réalisés en matière d'adaptation

D. Méthodes utilisées pour l'élaboration des directives

17. Le nouveau supplément s'appuie sur les directives techniques existantes relatives aux instruments nationaux de planification mis en place au titre des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai, notamment le guide technique de la CLD sur la définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres⁵, les directives techniques de la CCNUCC relatives aux PNA⁶, les orientations de la CDB concernant les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité^{7, 8}, ainsi que les orientations de l'UNDRR⁹ concernant les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe¹⁰. Parmi les autres orientations techniques pertinentes figurent le Cadre directif de la CLD pour la résilience et l'adaptation à la sécheresse et la gestion de ce phénomène¹¹ et les lignes directrices de la CLD relatives à la planification nationale en matière de sécheresse¹², qui servent de base à la planification au niveau national, ainsi que le rapport de la CLD sur l'Interface science-politique concernant les tendances en matière d'aridité, les projections d'impact et l'adaptation¹³. Les nouvelles directives complémentaires intègrent l'ensemble des éléments susmentionnés, ce qui facilite le repérage des synergies et leur exploitation aux fins de la réalisation des objectifs des trois Conventions de Rio et du Cadre de Sendai.

18. Afin de favoriser l'intégration entre ces processus, les étapes proposées dans l'ensemble des directives techniques ont été systématiquement comparées afin de déterminer leurs principales similitudes et différences. Les étapes similaires ont été regroupées en sept volets qui constituent la trame du guide, chacun de ces volets ayant été décliné en mesures concrètes détaillées à l'intention des pays.

19. La comparaison des directives techniques relatives aux instruments nationaux de planification mis en place au titre des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai a été suivie d'un examen de la littérature portant sur l'ensemble des éléments de ces directives. Cette analyse a porté à la fois sur la littérature évaluée par des pairs et sur la documentation grise et elle a été menée à l'aide de termes de recherche précis, ainsi que par des recoupements supplémentaires et une méthode de recherche par effet de boule de neige. Au total, plus de 100 publications, parmi lesquelles des articles évalués par des pairs, des rapports de recherche et d'orientation, des guides techniques, des documents et décisions officiels, des bonnes pratiques et des boîtes à outils, ont été analysées dans le cadre de l'élaboration du guide.

⁵ Voir « Définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres – Un guide technique », disponible à l'adresse https://www.unccd.int/sites/default/files/2018-08/LDN%20TS%20Technical%20Guide_Draft_French.pdf.

⁶ Voir « Les directives techniques pour les PNA », disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Updated_NAP_Technical_Guidelines_2025_FR.pdf.

⁷ Voir les modules de renforcement des capacités en matière de stratégie et de plans d'action nationaux pour la biodiversité, disponibles à l'adresse <https://www.cbd.int/nbsap/training>.

⁸ Voir « Lignes directrices pour la révision ou la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour les harmoniser au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal » (décision 15/6 de la CDB, annexe 1), disponible à l'adresse <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-06-fr.pdf>.

⁹ Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe est dépositaire du Cadre de Sendai et en assure la coordination et le contrôle.

¹⁰ Voir « Des paroles aux actes – Élaboration de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe », disponible à l'adresse <https://www.undrr.org/sites/default/files/2021-09/WiA-Elaboration-de-strat%C3%A9gies-nationales-RRC.pdf?startDownload=true>.

¹¹ Voir « Cadre directif pour la résilience et l'adaptation à la sécheresse et la gestion de ce phénomène : directives techniques d'accompagnement », disponible à l'adresse <https://www.unccd.int/resources/manuals-and-guides/drought-resilience-adaptation-and-management-policy-framework>.

¹² Voir « Model National Drought Plan », disponible à l'adresse <https://www.unccd.int/resources/publications/model-national-drought-plan>.

¹³ Voir « The global threat of drying lands: Regional and global aridity trends and future projections », disponible à l'adresse <https://www.unccd.int/resources/reports/global-threat-drying-lands-regional-and-global-aridity-trends-and-future>.

20. Les auteurs du guide se sont également appuyés sur des entretiens semi-structurés menés auprès d'interlocuteurs clés, notamment des représentants des secrétariats de la CLD, de la CCNUCC, de la CDB et de l'UNDRR, ainsi que des représentants d'organismes de recherche, d'agences de développement et d'organisations non gouvernementales. Ces entretiens ont contribué au renforcement de la cohérence avec les processus nationaux de planification existants et de la pertinence des orientations sur le plan pratique.

21. L'élaboration de ce guide a également consisté à recenser et élaborer des études de cas, choisies pour mettre en avant les enseignements tirés de l'expérience, les réussites ou les exemples de bonnes pratiques dans divers contextes géographiques et pour tirer parti des synergies grâce à une planification et une mise en œuvre multi-objectifs des mesures d'adaptation à l'aridité et à la sécheresse.

22. Les résultats de l'examen de la littérature, des entretiens et des études de cas ont été analysés à l'aide d'une combinaison d'analyse qualitative du contenu et de triangulation, afin de garantir que les informations les plus pertinentes soient organisées et communiquées de manière à faciliter l'intégration, au niveau national, des activités de planification et d'adaptation à l'aridité et à la sécheresse dans l'ensemble des instruments de planification nationaux pertinents pour la mise en œuvre des trois Conventions de Rio et du Cadre de Sendai.

E. Travaux en cours relatifs à la surveillance de la sécheresse et de l'aridité, en application de la décision 16/COP.16

23. Conformément au paragraphe 1 de la décision 16/COP.16, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Partenariat mondial pour l'eau ont poursuivi leurs travaux visant à intégrer des informations sur l'aridité dans leurs systèmes de surveillance de la sécheresse et d'alerte précoce aux niveaux national, régional et mondial, dans le cadre du Programme de gestion intégrée de la sécheresse. Il s'agit de renforcer les activités de prévision, de suivi et d'évaluation, d'améliorer la fiabilité des évaluations de l'aridité, notamment en tenant compte des tendances à long terme et des changements structurels dans la disponibilité en eau, de favoriser le partage des données et la collaboration, et d'améliorer la rapidité des interventions en cas de stress hydrique ou de sécheresse.

24. Parmi les activités signalées figure une réserve croissante de projets financés principalement par le Fonds pour l'adaptation, pour laquelle les besoins de financement totaux s'élèvent à plus de 200 millions de dollars des États-Unis et qui couvre plus de 30 pays, dont plusieurs bénéficient d'un soutien préparatoire de la part du Mécanisme mondial de la CLD. Ces activités consistent notamment à améliorer les prévisions et le suivi de la sécheresse, à renforcer les systèmes nationaux et régionaux de surveillance, à faciliter les évaluations des risques tenant compte des tendances à long terme vers une aridité croissante, et à améliorer la diffusion des informations d'alerte précoce, notamment au niveau local. Par ailleurs, le Programme de gestion intégrée de la sécheresse a mis au point, en collaboration avec une équipe d'experts de l'OMM, un prototype de cartographie mondiale de la sécheresse, appelé Global Drought Mosaic, qui réunit les systèmes régionaux de surveillance de la sécheresse au sein d'un outil mondial harmonisé, l'objectif étant d'intégrer ultérieurement les systèmes nationaux.

F. Normes et directives fondées sur des données scientifiques, partage des connaissances et renforcement des capacités en application de la décision 16/COP.16

25. En application du paragraphe 2 de la décision 16/COP.16, le Programme de gestion intégrée de la sécheresse et ses partenaires ont fait progresser l'élaboration de normes et de directives fondées sur des données scientifiques aux fins de l'évaluation des impacts socioéconomiques et environnementaux de la sécheresse et de l'aridité croissante. Parmi les résultats présentés figurent une évaluation de référence du suivi des impacts de la sécheresse, des lignes directrices sur le suivi des impacts de la sécheresse, des recommandations sur la coordination institutionnelle pour la gestion de la sécheresse, ainsi que des outils

supplémentaires relatifs à l'intégration de la dimension de genre et aux cadres juridiques et réglementaires applicables à la gestion de la sécheresse. Ces outils ont pour objectif de favoriser la cohérence de l'évaluation et de l'analyse des impacts et de consolider les fondements de la planification et de l'exécution des mesures d'adaptation. Par ailleurs, le Programme de gestion intégrée de la sécheresse, en collaboration avec le secrétariat de la CLD, a élaboré une série de formation en ligne sur le suivi de la sécheresse et l'alerte précoce, l'analyse des risques et des impacts, ainsi que l'atténuation des risques, la préparation et les mesures d'intervention.

26. En application du paragraphe 5 de la décision 16/COP.16, le Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT) s'est attaché à recenser les pratiques exemplaires de gestion durable des terres et de l'eau en matière de gestion durable des terres et de l'eau dans le cadre desquelles l'évolution de l'aridité, les prévisions y relatives et les conséquences de l'aridification sont effectivement prises en compte, le but étant de promouvoir la mise en commun des connaissances et l'adoption d'approches intégrées qui ont fait leurs preuves. Le WOCAT a également encouragé les auteurs de nouvelles contributions à inclure des informations sur la pertinence de leurs pratiques visant à renforcer la résilience face à l'aridité et à la sécheresse. La Communauté d'apprentissage et de pratique en matière de gestion de la sécheresse a été invitée à prendre en compte ces évolutions en intégrant les questions liées à l'aridité et à la sécheresse dans les solutions existantes en matière de gestion durable des terres et de l'eau.

27. Sous réserve de la disponibilité de ressources, le WOCAT prévoit de procéder à l'examen systématique et au référencement des pratiques existantes figurant dans la base de données mondiale sur la gestion durable des terres, en intégrant la prise en compte de la réactivité à l'aridité dans le processus d'examen des pratiques nouvellement soumises, et en compilant l'ensemble des données ainsi obtenues afin d'en favoriser le partage à grande échelle et de les intégrer à une future plateforme de la CLD consacrée à l'aridité, en collaboration avec l'OMM.

28. L'effet conjugué de ces activités contribue au partage des connaissances et au renforcement des capacités, favorise des approches inclusives et participatives pour l'évaluation des impacts de la sécheresse et de l'aridité, et contribue de façon concrète et pertinente aux directives techniques complémentaires résumées dans le présent document, en particulier à ses volets consacrés à l'évaluation des risques ainsi qu'au suivi et au compte rendu des progrès en matière d'adaptation. De plus amples informations sur ces avancées sont disponibles dans les documents [ICCD/COP\(17\)/CST/3](#) (partage de connaissances par l'intermédiaire du WOCAT), [ICCD/CRIC\(24\)/3](#) (renforcement des capacités) et [ICCD/COP\(17\)/11](#) (communautés d'apprentissage et de pratique).

III. Conclusions et recommandations

29. Les directives relatives à l'adaptation à l'aridité et à la sécheresse confirment que ces phénomènes sont à l'origine de risques systémiques et interdépendants dans les domaines de l'utilisation des terres, du climat, de la biodiversité et des catastrophes naturelles, qu'ils exacerbent l'insécurité hydrique et alimentaire et affectent de nombreux secteurs aux échelles locale, nationale, régionale et mondiale. Ces phénomènes se traduisent par la diminution des ressources en eau et l'assèchement des sols, qui accentuent la dégradation des terres et la désertification, détériorent les écosystèmes et la biodiversité et augmentent la fréquence et l'intensité des risques aggravants tels que les feux de forêt et les tempêtes de sable et de poussière.

30. Après avoir examiné le rapport de synthèse sur les directives techniques complémentaires destinées à faciliter la planification des mesures d'adaptation à l'aridité et à la sécheresse prises au titre des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai, le CST souhaitera peut-être examiner les conclusions suivantes, en vue de formuler des recommandations à l'intention de la COP.

A. Conclusion n° 1 sur les risques d'aridité et de sécheresse systémiques

31. L'aridité et la sécheresse réduisent la disponibilité en eau, dégradent les sols et les écosystèmes, augmentent la fréquence et la gravité des aléas tels que les feux de forêt et les tempêtes de sable et de poussière, et renforcent les boucles de rétroaction climatiques négatives, ce qui aggrave les risques pour les populations, les écosystèmes et les économies. Ces risques touchent tous les secteurs, notamment ceux de l'eau, de l'agriculture, de l'énergie et de la santé, et, conjugués à la vulnérabilité sociale et l'exposition aux risques, ils entraînent des répercussions en cascade et cumulatives qui compromettent la résilience et le développement durable, en particulier dans les régions déjà touchées et aux ressources limitées.

B. Conclusion n° 2 sur les instruments de planification en tant que leviers de synergie

32. Les instruments nationaux de planification mis en place au titre des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai, notamment la définition d'objectifs en matière de NDT, les PNA, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ainsi que les stratégies de réduction des risques de catastrophe, constituent des moyens essentiels d'intégrer l'adaptation à l'aridité et à la sécheresse aux objectifs et cibles de ces cadres et d'exploiter les synergies.

33. Ces instruments prévoient généralement des étapes similaires, telles que la mise en place de conditions propices, l'évaluation des risques, la définition de cibles alignées sur les objectifs mondiaux, la définition et le financement des mesures, ainsi que le suivi et la communication d'informations. L'intégration systématique des questions liées à l'aridité et à la sécheresse dans ces étapes communes peut permettre de renforcer l'efficacité de l'adaptation et de tirer parti au mieux des cycles de planification et des mécanismes de coordination existants.

C. Conclusion n° 3 sur les composants communs de l'adaptation synergique

34. Une adaptation efficace et synergique à l'aridité et à la sécheresse repose sur un ensemble de composants communs à ces instruments nationaux de planification, à savoir le renforcement des conditions propices, la réalisation d'évaluations des risques inclusives et exhaustives, la définition d'objectifs nationaux alignés sur les objectifs mondiaux, la sélection et la hiérarchisation de mesures d'adaptation efficaces, ainsi que des mécanismes cohérents de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et de compte rendu, soutenus par un financement adéquat et accessible.

35. Dans la pratique, cela implique d'améliorer les dispositifs institutionnels et de gouvernance afin de mettre fin au cloisonnement de la prise de décision, d'investir dans la science et les données pour étayer des cadres d'évaluation des risques à plusieurs niveaux qui prennent en compte les aléas, l'exposition, la vulnérabilité et les mesures d'intervention, de donner la priorité à la gestion durable des terres, aux solutions fondées sur la nature et à la planification intégrée de l'utilisation des terres, qui présentent de multiples avantages, ainsi que de mobiliser et de rationaliser les financements, notamment au moyen de mécanismes innovants, afin de favoriser une réduction des risques et la mise en œuvre de mesures d'adaptation à long terme.

D. Conclusion n° 4 sur la coordination de l'action en vue de créer des synergies

36. Pour que les synergies potentielles se concrétisent, il est nécessaire de mener une action coordonnée aux niveaux national et mondial, notamment en renforçant la collaboration, le partage de données et les mécanismes de financement au niveau des ministères, des secteurs et des parties prenantes à l'échelon national et en harmonisant davantage les directives techniques, le développement des capacités, le soutien financier et le suivi entre les Conventions de Rio et le Cadre de Sendai à l'échelle internationale.

37. Au niveau national, l'articulation des instruments et des processus de planification nationaux dans le cadre de ces dispositifs repose sur une coordination rigoureuse visant à éviter les interventions fragmentées ou contradictoires et à réduire les coûts de transaction. Au niveau mondial, les secrétariats et les institutions partenaires peuvent apporter une valeur ajoutée en harmonisant les directives et les systèmes d'appui et de suivi autour d'objectifs communs en matière d'aridité et de sécheresse ainsi que d'autres défis transversaux.

38. Les Parties souhaiteront peut-être prendre en considération les présentes conclusions lorsqu'elles engageront des consultations en vue de l'élaboration d'un projet de décision qui sera soumis à l'examen de la COP et sera fondé sur le projet de texte établi pour les négociations figurant dans le document [ICCD/COP\(17\)/CST/8](#). Ce document fait suite aux décisions 22/COP.16 et 36/COP.16 et contient tous les projets de décision dont seront saisies les Parties à la dix-septième session du CST.

Annexe I

Structure séquencée des directives

- 1. Composant A – Mise en contexte**
 - Présentation des fondements de l'adaptation à l'aridité et à la sécheresse, ainsi que de leur pertinence au regard de la planification au niveau national, des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai.
- 2. Composant B – Détermination des conditions favorables à l'adaptation à l'aridité et à la sécheresse**
 - Action n° 1 : Comprendre le contexte institutionnel et les cadres réglementaires.
 - Action n° 2 : Mettre en place un mécanisme d'élaboration de la planification.
 - Action n° 3 : S'assurer de l'engagement des pouvoirs publics et des parties prenantes.
- 3. Composant C – Évaluation des risques en matière d'aridité et de sécheresse**
 - Action n° 1 : Identifier les facteurs déterminants et les impacts de l'aridité et de la sécheresse.
 - Action n° 2 : Évaluer les risques d'aridité et de sécheresse, y compris les vulnérabilités et les (futurs) impacts potentiels.
- 4. Composant D – Élaboration de mesures d'adaptation à l'aridité et à la sécheresse**
 - Action n° 1 : Définir des cibles conformes aux objectifs et cadres mondiaux.
 - Action n° 2 : Définir, évaluer et hiérarchiser les mesures d'adaptation à prendre.
- 5. Composant E – Financement de l'adaptation à l'aridité et à la sécheresse**
 - Action n° 1 : Estimer le coût de l'adaptation à l'aridité et à la sécheresse.
 - Action n° 2 : Déterminer les sources de financement et y accéder, y compris en faisant appel à des instruments de financement innovants.
- 6. Composant F – Mise en œuvre des mesures d'adaptation**
 - Action n° 1 : Intégrer les questions liées à l'aridité et à la sécheresse dans les politiques, les programmes et les activités.
 - Action n° 2 : Exécuter des mesures d'adaptation.
 - Action n° 3 : Communiquer des informations sur le plan et les objectifs qui y sont définis.
- 7. Composant G – Suivi et établissement de rapports sur les progrès réalisés en matière d'adaptation**
 - Action n° 1 : Collecter des données pour évaluer l'impact des mesures prises.
 - Action n° 2 : Établir des rapports dans le cadre des processus nationaux et internationaux.
 - Action n° 3 : Évaluer le plan afin d'orienter les mises à jour futures.

Annexe II

Harmonisation des principaux moyens d'action mis en place au titre des Conventions de Rio et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

[Anglais seulement]

Figure

The components that emerge when the main policy instruments and implementation guidelines of the Rio conventions and the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction are aligned

Conventions & framework	United Nations Convention to Combat Desertification	United Nations Framework Convention on Climate Change	Convention on Biological Diversity	Sendai Framework for Disaster Risk Reduction
				
Main policy instrument	Land Degradation neutrality Target Setting Programme / National Drought Plans	National Adaptation Plans	National Biodiversity Strategy and Action Plan	National Disaster Risk Reduction Strategies or Plans
Guidance document	LDN TSP Guidelines NDMP Guidelines	NAP Technical Guidelines	NBSAPs Capacity building module	Words into action
Including drought and aridity into the existing technical guidelines: emerging components				

Component A - Setting the scene					
Component B - Mapping enabling factors for adaptation to aridity and drought	Step 1	Step 1 Step 3 Step 6	Module E	Element 1	Step 1 Step 3 Step 4
Component C - Assessing aridity and drought risks	Step 2 Step 3 Step 4	Step 3	Module A		Step 1
Component D - Developing measures for adaptation to aridity and drought	Step 5 Step 6 Step 7	Step 5 Step 2	Module B		Element 2 Element 3
Component E - Financing adaptation to aridity and drought	Step 8		Module C	Element 4	Step 7 Step 8
Component F - Implementing adaptation		Step 7	Module E	Element 5	Step 5 Step 9
Component G - Monitoring, evaluating and reporting of adaptation progress	Step 9 Step 10	Step 8	Module D		Step 10